



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

DONNEES ADMINISTRATIVES

Professionnel agréé

technicien chaudière PEB GI GII L
 conseiller chauffage PEB type 1 type 2
 n° d'agrément:
 prénom/nom:
 nom d'entreprise:
 n° d'entreprise (BCE):
 rue/n°/BP:
 CP/commune:
 Pays:
 tél/GSM:
 e-mail:

Propriétaire / titulaire Permis d'Env. / déclarant Permis d'Env.

Particulier Copropriété Entreprise
 n° permis environnement:
 prénom/nom:
 nom d'entreprise/ACP:
 n° d'entreprise (BCE):
 rue/n°/BP:
 CP/commune:
 Pays:
 tél/GSM:
 e-mail:

Adresse de l'unité PEB (appartement, maison ...) où se trouve l'appareil/ le système contrôlé

rue/n°/BP :
 n° étage :
 référence de l'unité PEB:
 (si appartement, voir acte de base)
 CP/Commune:
 nom du bâtiment éventuel:

Personne de contact

ne pas compléter s'il s'agit du propriétaire/titulaire PE/déclarant PE
 Prénom/nom:
 nom d'entreprise/ACP:
 n° d'entreprise (BCE):
 rue/n°/BP:
 CP/commune:
 Pays:
 tél/GSM:
 e-mail:

Date du contrôle :

Motif du contrôle : (rem)placement d'un appareil
 délai max entre 2 contrôles périodiques PEB atteint

Date de mise en service:

mise en conformité autre raison
 intervention partie combustion (nouveau brûleur...)

DONNEES TECHNIQUES

Système de chauffage

S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système:

système de type 1 (1 chaudière max 100 kW) syst. de type 2 - nombre de chaudières :
 système de chauffage individuel (1 unité PEB) système de chauffage collectif (plusieurs unités PEB)

Appareil présence plaque signalétique Identifiant (ex: chaudière n°2 ...):

chauffe-eau gaz

chaudière : A CONDENSATION PAS A CONDENSATION
 utilisée uniquement chauffage des locaux uniquement eau chaude sanitaire pour le chauffage et l'ECS
 utilisée uniquement en cas de panne du mode normal

Corps de chauffe et conduit d'évacuation des gaz de combustion

Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]:

Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]:

Marque: Numéro de série:
 Modèle: Année de fabrication: inconnue

Monté en: Type A _____ Type B1 avec coupe-tirage en suppression (B22p, B23p,...)
 Type C _____ C concentriques

Conduit d'évacuation individuel collectif

Autres informations relatives à l'évacuation des gaz de combustion (présence CLV, extracteur, shunt ...):

Brûleur

Combustible: Gaz naturel Propane Mazout/Gasoil autre, préciser :
 bicomcombustible, préciser :
 si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible :

Puissance max. réglée [kW]: présence plaque signalétique

Marque: Numéro de série:
 Modèle: Année de fabrication: inconnue

Pour les appareils gaz ou bicomcombustibles:

Technologie brûleur: Atmosphérique Prémix Air pulsé Présence d'une veilleuse
 Catégorie selon EN 437: I2E+ I2E(S) I2E(R)
 I2N Inconnue autre (préciser) :



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

RECOMMANDATIONS

Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:

- R1. Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+, I2N, ...)
- R2. Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S), I2E(R) ...)
- R3. Votre appareil n'est pas compatible (fabrication < 1978, appareil non destiné au marché belge, ...)
et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle
- R4. Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane, ...)

Recommandations en vue d'améliorer la performance du système de chauffage:

Autres recommandations:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NO_x et CO par un labo. agréé ? OUI NON

REGULATION

Régulation de la chaudière: Aquastat (T constante) Commande par thermostat Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: Régulé Non régulé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? OUI NON

S'IL S'AGIT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE COLLECTIF, EQUIPEMENTS EN CHAUFFERIE:

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage en chaufferie

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées en chaufferie [m]:

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés en chaufferie [nombre]:

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire Si oui, la boucle est isolée: OUI NON

Pompe à chaleur Cogénération Chaudière bois Générateur à air chaud

Production d'ECS indépendante des chaudières Instantanée Accumulation Boiler thermodynamique

Production d'ECS connectées aux chaudières Monobloc Réservoir séparé

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ? OUI NON

Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ? pas présente dans le carnet de bord OUI NON

Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ? OUI NON

Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ? OUI NON

EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES

A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ? OUI NON

Date prochain contrôle: + 5 mois si non conforme; + 1 an si CP mazout; + 2 ans si CP gaz

Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

PIECE(S) JOINTE(S)

PIECE OBLIGATOIRE : les tickets de mesures initiales et finales (sauf si transfert des données sans modification possible)

Citer les pièces jointes afin d'estimer l'ampleur des non-conformités ou autres pièces justificatives:

Signature du professionnel agréé:

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE,
ou personne mandatée par celui-ci:

Nom:



RESULTATS DES ANALYSES DES GAZ DE COMBUSTION (< 1 MW)

Identifiant (nom) du ou des appareils :											
Mesures en fonctionnement dans les gaz de combustion chaudières et chauffe-eau < 1 MW	Unités	Application	mesures initiales			mesures finales			Exigences chaudières	Exigences chauffe-eau	
			grande allure 100 %			grande allure 100 %			Comparer avec mesures finales à 100 %		
T de départ de l'eau de chauffage	°C	liq. & gaz									
dépression conduit d'évacuation des gaz de combustion	Pa	tout sauf B1, B22p et B23p							valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	
Indice de noircissement	Bacharach	liquide							≤ 1		
Suies ou agglomérats présents ?	oui/non	liquide							non		
Gicleur : marque/type	/	liquide									
Gicleur : débit	USG/h	liquide									
Gicleur : angle	°	liquide									
Pression pompe	bar	liquide									
Pression gaz à l'arrêt	mbar	gaz									
Pression gaz en fonctionnement	mbar	gaz									
Pression gaz brûleur	mbar	gaz									
Concentration en O ₂	% _{vol}	liq. & gaz									
Concentration en CO ₂	% _{vol}	liq. & gaz									
Concentration en CO à 0 % d'O ₂	mg CO/kWh	liq. & gaz							≤ 150 mg/kWh	≤ 650 mg/kWh	
T _g gaz de combustion	°C	liq. & gaz									
T _a air comburant	°C	liq. & gaz									
T nette T _g - T _a	°C	liq. & gaz									
η sur Hi Rendement combustion sur P.C.I.	%	liq. & gaz							≥ 90 % sauf B1 ≥ 88 %	≥ 85 % ou ≥ 55 % (1)	

(1) ≥ 55 % pour les chauffe-eau fabriqués avant le 01/01/2018 et âgés de maximum 20 ans